



313-2013



*Statue de Constantin
à Saint-Jean-de-Latran (Rome).*

L'ÉDIT DE M I L A N DIX-SEPTIÈME CENTENAIRE

« Nous remercions la divine Providence d'avoir appelé Constantin, dégagé des ténèbres du paganisme, à ériger des temples et des autels à cette religion que ses ancêtres avaient essayé d'exterminer pendant trois siècles, à restituer aux chrétiens les biens usurpés, et à donner au christianisme la pleine liberté de la religion. »

Saint Pie X, 23 février 1913,
*allocution aux pèlerins pour le
16^e centenaire de l'édit de Milan.*

Quelques dates

- **27 février 274 (ou 275 ?)** : Naissance de Constantin.
- **1^{er} mars 293** : Institution de la Tétrarchie (système de gouvernement de l'Empire mis en place par Dioclétien). Pour la partie orientale de l'Empire, Dioclétien est Auguste et choisit Galère comme César ; pour la partie occidentale, Maximien est Auguste et choisit Constance Chlore, père de Constantin, comme César.
- **24 février 303** : Premier édit de la « Grande Persécution » de Dioclétien.
- **1^{er} mai 305** : Abdication de Dioclétien et de Maximien. Constance devient « Auguste » d'Occident, Galère « Auguste » d'Orient.
- **25 juillet 306** : Après la mort de Constance, Constantin est proclamé « Auguste ».
- **5 mai 311** : Mort de Galère.
- **28 octobre 312** : Après la vision du *labarum* (« Par ce signe, tu vaincras »), victoire de Constantin sur l'usurpateur Maxence au pont Milvius.
- **312** : Conversion de Constantin.
- **Février-mars 313** : Édit de Milan.
- **Été 313** : Mort de Maximin Daïa. Licinius est maître de l'Orient.
- **315** : Inauguration de l'arc de Constantin à Rome.
- **315** : Baptême de Constantin au Latran par le pape saint Sylvestre [314-335] (*selon l'antique tradition romaine attestée par le bréviaire, l'inscription portée à la base de l'obélisque du Latran et les peintures de Raphaël*).
- **3 juillet 324** : Défaite de Licinius près d'Andrinople. Constantin est seul maître de l'Empire.
- **8 novembre 324** : Constantin consacre le périmètre de sa « Nouvelle Rome » (Constantinople) sur le site de l'ancienne Byzance.
- **Juin 325** : Ouverture du concile de Nicée.
- **327-328** : Sainte Hélène en Terre sainte.
- **329** : Mort de sainte Hélène (?).
- **11 mai 330** : « Dédicace » rituelle de Constantinople.
- **335** : Mort de l'hérésiarque Arius.
- **Mai 337** : Baptême de Constantin (*selon Eusèbe et l'historiographie moderne*).
- **22 mai 337 (Pentecôte)** : Mort de Constantin.



Des persécutions à l'édit de Constantin (64-313)

par Gérard Bedel

« I L N'Y A PAS EU D'ÉDIT DE MILAN » écrit Maurice Sachot ¹. Professeur à l'université de Strasbourg, excellent latiniste, auteur de manuels d'initiation au latin, spécialiste de l'antiquité chrétienne – il a donné des cours à la faculté catholique de Strasbourg – Maurice Sachot appartient à un courant de l'historiographie contemporaine qui coule les lettres et l'histoire dans le moule de l'anthropologie structurale, ce qui permet de faire dire ce que l'on veut au passé, et parfois de manière fort érudite, en déconstruisant le réel avant de le reconstruire. *Solve et coagula*. Nous donnerons un échantillon de sa prose plus proche de la forêt germanique que des jardins de l'Académie :

La structure paradigmatique de la proclamation scripturaire synagogale, c'est-à-dire de la diction de l'accomplissement-conversion, devint programmatrice du discours des disciples de Jésus et des chrétiens après eux... [p. 234].

Il existe un courant historique qui nie, pour l'Antiquité, toute la tradition de l'histoire de l'Église : internet lui accorde un écho complice qui lui confère une importance démesurée. Il ne s'agit plus, comme le faisaient les ancêtres de la III^e République, de dénigrer le christianisme ; les nouveaux laïcards veulent ranger les premiers siècles de l'Église dans la légende, à la suite des Évangiles qui ont, affirment-ils, déformé l'image du « Jésus de l'Histoire ». Les premières persécutions des chrétiens, qui n'auraient été qu'une poignée d'Israélites dissidents, doivent être mises au nombre des misères faites aux juifs. Le martyrologe des premiers siècles serait aussi vraisemblable que les *Métamorphoses* d'Ovide. Tout ce qui dérange les croyances contemporaines est apocryphe ou doit être relu avec un regard neuf.

¹ — Maurice SACHOT : *Quand le christianisme a changé le monde*, t. I, *La subversion chrétienne du monde antique*, Odile Jacob, 2007, p. 332.

Avant de nous pencher sur l'édit de Milan, nous rappellerons quels furent, dans les premiers siècles, les rapports entre l'Empire et la foi nouvelle que les apôtres avaient semée dans son sein :

Allez et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé. Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des temps [Mt 28, 19-20].

L'Église naissante et le monde gréco-romain

Tandis que l'Église se constituait en Orient dans ses institutions, sa liturgie et ses dogmes, autour de Jérusalem et d'Antioche, saint Pierre et saint Paul avaient commencé de répandre la Bonne Nouvelle à travers l'Empire romain : Pierre avait fondé l'Église de Rome et Paul avait abordé le monde grec. La capitale du monde romain était appelée à devenir celle du monde chrétien.

État spirituel de l'Empire

Quand saint Paul harangue les Athéniens à l'Aréopage, la religion traditionnelle se trouve en pleine décadence. Dans la Grèce classique et dans les premiers siècles de Rome le divin était partout ; la cité constituait le cadre à la fois naturel et sacré dans lequel vivaient les Anciens. Mais après que les dieux de la Cité furent tombés à Chéronée en 338 av. J.-C. lorsque Philippe II de Macédoine mit fin à l'indépendance hellénique, le sacré s'affadit, l'individualisme se développa et l'hédonisme apparut dans le monde hellénistique.

Un homme comme Cicéron connaissait des préoccupations métaphysiques, mais en dehors du culte officiel auquel il participait sans y croire. Une inscription relevée sur le forum de Timgad ¹ résume l'idéal matérialiste qui fut longtemps celui des habitants de l'Empire

Venari, lavari, ludere, hoc est vivere

Chasser, se baigner, s'amuser, rire : ça c'est la vie !

La décadence de la religion traditionnelle atteignit un tel niveau qu'un Catulle, charmant poète contemporain de Cicéron, ne croyait plus qu'il existât quelque chose pour l'homme après la mort :

¹ — Timgad était une petite ville d'Afrique du nord proche de Cirta (Constantine) fondée en 100 par l'empereur Trajan.

*Soles occidere et redire possunt ;
Nobis cum semel occiderit brevis lux,
Nox est perpetua una dormiunda.*

Les feux du soleil peuvent mourir et renaître ; pour nous, quand la brève lumière de notre vie est morte, il nous faut dormir une unique nuit éternelle. (Catulle, 5, v.4-6)

Au 1^{er} siècle de notre ère, les religions de l'Orient envahissent l'Empire : Isis est introduite sous Caligula ; on verra bientôt sur les bords du Tibre Sérapis et Baal. On maintient cependant tout le rituel de la religion traditionnelle, celle des dieux de la cité auxquels on ne croit plus. Le culte des empereurs divinisés se développe, et le refuser passera pour une trahison envers l'Empire. Mais à partir du 2^e siècle apparaît une nouvelle religiosité et les hommes de l'Antiquité tardive seront des esprits profondément religieux. Cependant si leurs croyances ressemblent parfois extérieurement à celles des chrétiens, l'apparence est trompeuse : même s'ils croient, ce qui arrivera de plus en plus, à un Dieu unique dont les diverses divinités seraient des émanations¹, ils sont païens et panthéistes ; étincelle divine, l'âme est pour eux une parcelle de la Divinité. La résurrection passe à leurs yeux pour un dogme abominable puisqu'ils considèrent le corps comme le tombeau de l'âme. Les religions à mystères connaissent un succès grandissant, comme le culte de Mithra, si répandu dans les légions. Ces cultes qui exigent une initiation en vue d'un salut dans l'au-delà révèlent l'émergence d'un nouveau sens du sacré, mais fondé sur la superstition et la magie. Proposant une purification toute intellectuelle, ces religions favorisent pratiquement l'immoralité et leur syncrétisme prépare les âmes au panthéisme. Elles seront les pires adversaires de l'esprit chrétien.

Les jeux du cirque et de l'amphithéâtre se trouvent au centre de la vie dans les premiers siècles de notre ère ; le christianisme les combattra longtemps sans grand succès : saint Augustin rapporte dans *La Cité de Dieu* que les Romains réfugiés à Carthage au lendemain de la prise de Rome par Alaric (410) parlaient des spectacles de la saison suivante² ! Il est vrai, et nous entrons ici dans le symbolisme magique de l'Antiquité tardive, que certains esprits cultivés voyaient dans le cirque un symbole du cosmos : le parcours reproduisait le cycle de l'année, chaque course comportait sept tours comme la semaine sept jours, on organisait vingt-quatre courses aux grandes fêtes comme il y a vingt-quatre heures dans la journée ! Les jeux survivront même à l'Empire et Chilpéric, petit-fils de Clovis, en donnera au 6^e siècle, à Soissons et à Paris.

1 — On appelle hénouthéisme depuis Max Muller, fondateur de la mythologie comparée, le culte rendu à un dieu considéré comme suprême sans exclure l'existence d'autres dieux.

2 — *Cité de Dieu*, I, 33.

Saint Pierre et saint Paul à Rome

Vers 42, saint Pierre évangélise dans la capitale les milieux juifs qui y sont importants ; en dehors de la communauté juive, il touche les pauvres et les esclaves mais obtient aussi quelques succès dans les classes sociales élevées. L'expulsion des juifs par Claude en 51 le chasse de Rome où il reviendra en 63. Quant à l'apôtre des Gentils, arrivé à Rome en 62 pour comparaître devant le tribunal de l'empereur, il continua son ministère par la parole et par l'écrit. Libéré en 63, il entreprit de nouveaux voyages qui le conduisirent certainement en Espagne.

La persécution de Néron

Les incendies étaient fréquents à Rome, mais celui qui se déclara le 19 juillet 64 ravagea la ville pendant six jours et anéantit plus de la moitié des vieux quartiers. Comme il faisait une chaleur sèche, un vent violent propagea le feu de telle façon qu'il fut impossible de le maîtriser. Quand l'incendie se calma enfin, le bruit courut que l'empereur l'avait fait allumer. Comme Néron se piquait d'être poète, on racontait qu'il avait endossé des habits de théâtre et avait chanté la ruine de Troie en contemplant Rome en flammes. La mémoire de Néron se trouve assez chargée de crimes réels pour qu'on ne l'accuse pas de tous les malheurs que l'Empire subit sous son règne. Néron trouva une parade à la dangereuse rumeur : détourner l'accusation en faisant porter les soupçons sur un groupe peu connu, marginal et mal vu des masses. L'empereur fut peut-être conseillé par les juifs de son entourage, désireux de se débarrasser des chrétiens qui leur faisaient concurrence au sein de leurs propres communautés¹. On avait confondu jusqu'alors chrétiens et juifs dans les mesures légales ; ils furent distingués pour la première fois et la communauté israélite ne fut pas inquiétée.

Ainsi se déclencha la première persécution. Tertullien nous parle d'un *institutum neronianum*, un édit de Néron contre les chrétiens. Comme le terme prête à confusion – *institutum* ne signifiait pas toujours édit – certains historiens contemporains en profitent pour nier que Néron ait promulgué une loi et minimisent la persécution. Mais toute personne dont l'esprit n'est pas enténébré par l'idéologie constate que la persécution dura pendant tout le règne, jusqu'en 68 : saint Pierre et saint Paul en furent, vraisemblablement en 67², les plus illustres victimes.

¹ — Dans ses *Antiquités judaïques*, Flavius Josèphe parle de l'entourage juif de Néron.

² — M. Bedel suit la tradition venue par saint Jérôme. Mais, à la suite des travaux de Mme Margherita Guarducci, qui a dirigé les fouilles du tombeau de saint Pierre à la demande de Pie XII, désormais on admet communément que le martyre de saint Pierre eut lieu en 64 et non en 67. (NDLR.)

La persécution de Domitien

Les extravagances de Néron avaient mis à mal les finances de l'État. Après la guerre civile qui suivit sa chute, la sage administration de Vespasien restaura en partie les finances publiques, mais Domitien fut contraint de mener des guerres coûteuses sur le Rhin et sur le Danube pour prévenir les attaques des Barbares. Depuis la répression de leur soulèvement de 68-70 qui s'était terminée par la prise de Jérusalem et la destruction du Temple, les juifs payaient au vainqueur un impôt spécial. Parmi les mesures fiscales auxquelles il eut recours, Domitien décida en 95 d'étendre cet impôt à toutes les personnes « vivant de la vie judaïque ». Cette formule un peu vague visait au premier chef les chrétiens dont la plupart refusèrent de se laisser confondre avec les juifs parce que la séparation entre les deux religions était désormais chose accomplie et que payer la taxe juive leur apparaissait comme une sorte d'abjuration. L'empereur s'emporta et décida de sévir. Les enquêtes qui furent lancées lui causèrent de douloureuses surprises : son propre cousin germain, Flavius Clemens, consul en cette même année 95, inclinait au christianisme et une partie de sa famille était chrétienne. Ils furent condamnés à mort « pour crime d'athéisme » (Dion Cassius). *Athée*, dans le vocabulaire juridique romain, n'indique pas une négation de la Divinité, mais un refus de participer au culte public, d'honorer les dieux de l'Empire. La persécution s'étendit hors de Rome et de l'Italie : on alla chercher saint Jean pour lui faire subir l'épreuve de l'huile bouillante. Écrite peu après, l'Apocalypse est remplie d'allusions à la persécution de Domitien.

La persécution de Trajan

Nerva, qui succéda à Domitien, rejeta ses cruautés. Saint Jean put retourner en Asie, y publier son Évangile et y mourir en paix. Le règne de ce vieil homme, choisi comme empereur de transition, fut court (96-98). Il avait adopté Trajan qui lui succéda. On put croire à son avènement que cette politique serait suivie mais on compta bientôt de nouveaux martyrs. Le rescrit de Trajan contre les chrétiens date de 111 ou de 112 et engagea toute la politique religieuse de la dynastie des Antonins. La célèbre lettre que Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie, adressa à l'empereur sur l'attitude à adopter envers les sectateurs de la religion nouvelle montre quels avaient été les progrès du christianisme :

Je me fais une religion, seigneur, de vous exposer tous mes scrupules ; car qui peut mieux, ou me déterminer, ou m'instruire ? Je n'ai jamais assisté à l'instruction et au jugement du procès d'aucun chrétien. Ainsi je ne sais sur quoi tombe l'information que l'on fait contre eux, ni jusqu'où l'on doit porter leur

punition. J'hésite beaucoup sur la différence des âges. Faut-il les assujettir tous à la peine, sans distinguer les plus jeunes des plus âgés ? Doit-on pardonner à celui qui se repent ? Ou est-il inutile de renoncer au christianisme quand une fois on l'a embrassé ? Est-ce le nom seul que l'on punit en eux ? Ou sont-ce les crimes attachés à ce nom ? Cependant voici la règle que j'ai suivie dans les accusations intentées devant moi contre les chrétiens. Je les ai interrogés s'ils étaient chrétiens. Ceux qui l'ont avoué, je les ai interrogés une seconde et une troisième fois, et je les ai menacés du supplice. Quand ils ont persisté, je les y ai envoyés. Car, de quelque nature que fût ce qu'ils confessaient, j'ai cru que l'on ne pouvait manquer à punir en eux leur désobéissance et leur invincible opiniâtreté. Il y en a eu d'autres, entêtés de la même folie, que j'ai réservés pour envoyer à Rome, parce qu'ils sont citoyens romains. Dans la suite, ce crime venant à se répandre, comme il arrive ordinairement, il s'en est présenté de plusieurs espèces. On m'a remis entre les mains un mémoire sans nom d'auteur, où l'on accuse d'être chrétiens différentes personnes qui nient de l'être et de l'avoir jamais été. Elles ont, en ma présence, et dans les termes que je leur prescrivais, invoqué les dieux, et offert de l'encens et du vin à votre image, que j'avais fait apporter exprès avec les statues de nos divinités ; elles se sont même emportées en imprécations contre Christ. C'est à quoi, dit-on, l'on ne peut jamais forcer ceux qui sont véritablement chrétiens. J'ai donc cru qu'il les fallait absoudre. D'autres, déferés par un dénonciateur, ont d'abord reconnu qu'ils étaient chrétiens ; et aussitôt après ils l'ont nié, déclarant que véritablement ils l'avaient été, mais qu'ils ont cessé de l'être, les uns, il y avait plus de trois ans, les autres depuis un plus grand nombre d'années ; quelques uns, depuis plus de vingt. Tous ces gens-là ont adoré votre image et les statues des dieux ; tous ont chargé Christ de malédictions. Ils assuraient que toute leur erreur ou leur faute avait été renfermée dans ces points : qu'à un jour marqué, ils s'assemblaient avant le lever du soleil, et chantaient tour à tour des vers à la louange de Christ, comme s'il eût été dieu ; qu'ils s'engageaient par serment, non à quelque crime, mais à ne point commettre de vol, ni d'adultère ; à ne point manquer à leur promesse ; à ne point nier un dépôt : qu'après cela ils avaient coutume de se séparer, et ensuite de se rassembler pour manger en commun des mets innocents ; qu'ils avaient cessé de le faire depuis mon édit, par lequel, selon vos ordres, j'avais défendu toutes sortes d'assemblées. Cela m'a fait juger d'autant plus nécessaire d'arracher la vérité par la force des tourments à deux filles esclaves qu'ils disaient être dans le ministère de leur culte ; mais je n'y ai découvert qu'une mauvaise superstition portée à l'excès ; et, par cette raison, j'ai tout suspendu pour vous demander vos ordres. L'affaire m'a paru digne de vos réflexions, par la multitude de ceux qui sont enveloppés dans ce péril : car un très grand nombre de personnes de tout âge, de tout ordre, de tout sexe, sont et seront tous les jours impliquées dans cette accusation. Ce mal contagieux n'a pas seulement infecté les villes, il a gagné les villages et les campagnes. Je crois pourtant que l'on y peut remédier, et qu'il peut être arrêté. Ce qu'il y a de certain, c'est que les tem-

ples, qui étaient presque déserts, sont fréquentés, et que les sacrifices, longtemps négligés, recommencent. On vend partout des victimes, qui trouvaient auparavant peu d'acheteurs. De là, on peut juger quelle quantité de gens peuvent être ramenés de leur égarement, si l'on fait grâce au repentir.

Réponse de Trajan à Pline :

Vous avez, mon très cher Pline, suivi la voie que vous deviez dans l'instruction du procès des chrétiens qui vous ont été déférés ; car il n'est pas possible d'établir une forme certaine et générale dans cette sorte d'affaires. Il ne faut pas en faire perquisition : s'ils sont accusés et convaincus, il les faut punir. Si pourtant l'accusé nie qu'il soit chrétien, et qu'il le prouve par sa conduite, je veux dire en invoquant les dieux, il faut pardonner à son repentir, de quelque soupçon qu'il ait été auparavant chargé. Au reste, dans nul genre de crime l'on ne doit recevoir des dénonciations qui ne soient souscrites de personne ; car cela est d'un pernicieux exemple, et très éloigné de nos maximes.

Tertullien dénoncera plus tard l'illogisme et l'injustice de l'attitude de l'empereur : « Trajan défend de rechercher les chrétiens comme innocents, et il ordonne de les punir comme coupables ¹ ! » Mais l'empereur s'en tenait strictement à ce qu'il considérait comme la raison d'État : le christianisme n'est dangereux que lorsqu'il trouble l'ordre romain. La persécution, sous les Antonins, ne sera donc jamais générale.

Citons le martyr de saint Clément, celui de saint Siméon, évêque de Jérusalem et de saint Ignace d'Antioche, dont la lettre aux Romains, écrite durant le voyage qui le menait au supplice dans la capitale, est restée justement célèbre : « Je suis le froment de Dieu : il faut que je sois moulu par la dent des bêtes pour que je sois trouvé pur pain du Christ. » Nous avons ici l'idée du martyr telle que la définira plus tard saint Thomas.

Les deux premiers successeurs de Trajan continuèrent sa politique religieuse.

Dans un rescrit de 124, Hadrien adopte l'attitude de son prédécesseur.

Après avoir écrasé la dernière révolte des juifs, il bâtit sur l'emplacement de Jérusalem Aelia Capitolina et érigea une statue de Jupiter sur le sol où s'était dressé le Temple.

Antonin continua la même politique religieuse. On citera sous son règne le martyr de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, disciple de saint Jean, très vraisemblablement en 155.

La persécution de Marc-Aurèle

L'empereur-philosophe couvrit ses mains du sang innocent des chrétiens dans lesquels il voyait des sortes de fous dangereux qu'il fallait sup-

1 — *Apologétique*, 2.

primer pour protéger la société. Il fut persécuteur, dit le père Lagrange, « plus que certains tyrans atroces et stupides ¹ ».

Périmèrent sous son règne, parmi les martyrs célèbres, sainte Félicité de Rome et ses enfants, saint Justin, le grand apologiste, philosophe converti, qui fut mis à mort en 163 avec plusieurs compagnons dont un esclave. Citons, quelques années plus tard, une grande dame, sainte Cécile. Tout le monde connaît les martyrs de Lyon, morts en 177 avec leur chef, saint Pothin.

Sous le règne de son fils Commode, on citera les douze martyrs scillitains ² (juillet 180). Cependant la femme de l'empereur, qui n'avait pas le rang d'épouse officielle, Marcia, favorisait les chrétiens. La fin du règne de Commode et les premières années de celui de Septime-Sévère représentent, pour l'Église, une période de paix (187-202).

La persécution de Septime-Sévère

Si la persécution était suspendue au début de son règne, jamais elle n'avait été abrogée. Sous la pression de mouvements populaires contre les chrétiens (émeutes d'Alexandrie, par exemple) et sous la pression des intellectuels païens influents à la cour auprès de l'impératrice Julia Domna, Septime-Sévère finit par devenir persécuteur. Son édit de 202 renforça les mesures contre les chrétiens par des procédures spéciales et rapides. Les conséquences en furent atroces.

On connaît le martyre en Afrique de sainte Perpétue et de ses compagnons, à Alexandrie de saint Léonide, père d'Origène, en Gaule, de saint Andéol dans le Vivarais.

Les successeurs de Septime-Sévère, mort en 211, firent cesser les persécutions.

La persécution de Maximin

Rustre, mais rusé, cet empereur qui ne régna que trois ans (235-238) ordonna, nous rapporte Eusèbe, de ne mettre à mort que les chefs des Églises afin de désorganiser les communautés chrétiennes. Saint Hippolyte, Ambroise, ami d'Origène moururent pendant son règne.

Eusèbe dit que Philippe l'Arabe (244-249) fut le premier empereur chrétien. L'absence totale de preuves ou même d'indices incite au doute la plupart des historiens, mais il nous faut constater qu'il suspendit les persécutions et laissa l'Église en paix.

¹ — Père LAGRANGE, *Revue biblique*, 1913.

² — Scillium était une ville de la province d'Afrique (actuelle Tunisie).

La persécution de Dèce

Les progrès de plus en plus visibles du christianisme dans la plupart des provinces de l'Empire provoquèrent une véritable réaction païenne. L'édit de persécution de l'empereur Dèce (250) toucha l'ensemble des chrétiens de manière systématique. Tous durent se présenter devant les magistrats avant une date limite pour sacrifier aux dieux et renier le Christ. Nous ne possédons plus le texte de l'édit mais saint Cyprien nous en donne la substance. Toute désobéissance entraînait un procès criminel : si les menaces et les tortures n'obtenaient pas l'abjuration, c'était la mort ou l'exil, les biens des bannis et des fugitifs étant confisqués par l'État. Si Septime-Sévère s'en était surtout pris aux conversions, si Maximin avait essayé de décapiter l'Église en frappant évêques et docteurs, Dèce exigeait l'abjuration générale. Nombreuses furent les apostasies. On reniait le Sauveur du bout des lèvres en espérant le garder dans son cœur, en attendant des jours meilleurs, mais on le reniait publiquement. On appela *lapsi* ceux qui avaient faibli devant les menaces, littéralement les « tombés » ; ils demandèrent ensuite avec humilité à rentrer dans l'Église, ce qui posa d'immenses problèmes disciplinaires qui menèrent à des schismes, principalement en Afrique. Jamais persécution n'avait si gravement ébranlé la communauté chrétienne. Elle fut heureusement courte car Dèce fut vaincu et tué par les Goths en 251.

La persécution de Valérien

Successeur de Dèce, Gallus continua sa politique mais fut tué en 253. L'avènement de Valérien apporta un répit, mais il renoua ensuite avec la persécution sous la pression de son entourage. Son premier édit (257) comporte d'habiles mesures disciplinaires visant à frapper d'exil la hiérarchie ecclésiastique et à interdire les réunions de chrétiens par des lois sur les associations. Le pape saint Etienne, saint Cyprien, saint Denys d'Alexandrie connurent l'exil ; les lieux de culte et les cimetières furent placés sous séquestre. L'acolyte Tarcisius devint martyr de l'eucharistie en refusant « de livrer aux chiens les membres de son Dieu » (épitaphe par saint Damase).

Un second édit aggrava le premier l'année suivante : la mort sans procès remplaça l'exil pour le clergé ; pour les membres de l'aristocratie ce fut la déchéance, la confiscation des biens, la mort. Tout l'Empire fut touché. Citons parmi les victimes le pape saint Sixte II, le diacre saint Laurent, saint Cyprien de Carthage.

Deux ans plus tard, l'empereur Valérien tombait aux mains des Perses et mourait en captivité.

Gallien, fils de Valérien, suspendit la persécution et les chrétiens connurent plusieurs dizaines d'années de tranquillité : ce fut « la petite paix de l'Église » jusqu'au règne d'Aurélien.

La persécution d'Aurélien

Après avoir été tolérant, cet empereur attaché au culte du Soleil serait devenu persécuteur durant la dernière année de son règne (274). Cette persécution tardive est mal connue et même mise en doute par certains auteurs.

La persécution de Dioclétien

La dernière et la plus sanglante des persécutions fut provoquée par ce grand administrateur qui voulait unir les forces de l'empire derrière un pouvoir spirituel, la religion impériale. Dioclétien avait hésité à persécuter les chrétiens malgré son César Galère ¹, mais il avait été confronté au silence des oracles organisé par les prêtres païens. L'édit qui est promulgué à Nicomédie le 24 février 303 ne prévoit pas de condamnation à mort : il ordonne la destruction des églises et des livres sacrés, et l'abjuration des fidèles. La dégradation de toutes les dignités pour les membres de la haute société qui refusent, l'esclavage pour les autres.

Mais l'engrenage des rigueurs conduit à mettre à mort les récalcitrants : deux nouveaux édits sont publiés en 303 qui ne visent encore que le clergé, mais le quatrième édit (304) concerne tous les fidèles. Ce fut, à travers l'Empire, un déchaînement de cruauté. On alla jusqu'aux exécutions en masse : les païens mirent le feu à une église de Phrygie au moment où les habitants de la petite ville y étaient réunis. Non, elle ne s'appelait pas Oradour sur Glane et la morale laïque ne s'en émeut pas. Tout était permis contre les chrétiens livrés à l'arbitraire des magistrats et à la fureur des foules qu'on avait excités contre eux. La persécution se déchaîna avec une brutalité inouïe dans la partie orientale de l'Empire ; Constance Chlore, père du futur Constantin, épargna les mêmes sévices aux provinces dont il était responsable, la Gaule et la Bretagne, puis l'Espagne.

¹ — On sait que Dioclétien avait créé un système original de gouvernement, la tétrarchie : il partageait l'Empire avec un collègue, Maximien. Tous deux étaient les Augustes. Chacun avait un vice-empereur, un César : Galère pour Dioclétien, Constance Chlore pour Maximien. Dioclétien demeurait cependant le premier en dignité et en puissance : il était « jovien », Maximien étant « herculien ».

Dioclétien abdiqua en 305 avec Maximien ; le César Galère devint Auguste « jovien », c'est-à-dire qu'il succéda à Dioclétien avec Maximin Daïa comme César ; Constance Chlore devint Auguste « herculien » et succéda à Maximien avec Sévère comme César. Si Constance Chlore, devenu Auguste, put protéger plus efficacement les chrétiens en Occident, son collègue Galère eut le loisir de se déchaîner tout à son aise dans la partie orientale de l'Empire. La mort de Constance Chlore en 306 rompit l'équilibre fragile de la seconde tétrarchie. Galère fit nommer Sévère Auguste, mais les armées de Constance Chlore acclamèrent son fils Constantin comme son successeur et Maxence, fils de Maximien prit le pouvoir en Italie. Le principe héréditaire mettait à mal le système de Dioclétien. Quand Sévère mourut à la suite de sa défaite face à Maxence, Galère nomma Licinius empereur.

Restaurateur de la puissance romaine, Dioclétien avait échoué sur deux points : la succession impériale et la question religieuse. Après son abdication, le système de la tétrarchie ne fonctionna pas et la persécution justifia le mot de Tertullien : *Semen est sanguis christianorum* ; c'est une semence que le sang des chrétiens (*Apologétique*, 50).

Constantin

La guerre entre Constantin et Maxence

Passons rapidement sur les événements complexes et troubles qui se terminèrent par la guerre civile entre Constantin et Maxence.

Nous avons vu que lorsque Constantin fut proclamé Auguste, Maxence, fils de Maximien, l'ancien collègue de Dioclétien, se proclama Auguste à Rome. Les deux hommes s'observèrent pendant quelques années. Païen, Maxence ménageait les chrétiens mais s'appuyait sur le Sénat de Rome où dominait la vieille aristocratie païenne ; Constantin continuait la politique de son père, très favorable au christianisme et qui n'avait pas appliqué les édits de Dioclétien : « Constance, nous dit Lactance ¹, pour ne pas paraître en désaccord avec ses collègues, fit détruire les lieux où les chrétiens se réunissaient, c'est-à-dire quelques murailles, et conserva le véritable temple de Dieu, qui réside dans les hommes. » Eusèbe ² affirme qu'il était chrétien ou presque. Disons que sa conception épurée du paganisme faisait de lui un esprit plein de sagesse et de modération. Notons qu'il s'abstint de toute intrigue politique et se montra bon avec ses sujets, qualités rares dans une époque particulièrement dure. Constantin se trou-

¹ — *De mort. persec.*, 15.

² — EUSÈBE, *Vie de Constantin*, I, 17.

vait donc, par filiation, proche des chrétiens. Il fut païen dans sa jeunesse, il fit construire des temples et honorait, paraît-il, tout particulièrement Apollon. Mais à peine maître de Rome il prendra des mesures en faveur des chrétiens et ne cessera, pendant tout son règne, de favoriser l'Église. Il semble être passé d'une simple sympathie à une amitié profonde pour les chrétiens qui se transforma après sa vision en un désir de conversion qui le mena plus tard au baptême. Lactance, qui a vécu dans l'intimité du prince, rapporte cette vision qu'il eut en octobre 312 alors qu'il marchait contre Maxence :

Il reçut l'ordre de faire graver sur les boucliers le signe divin, et de livrer ensuite la bataille. Il fit ce qui lui était commandé ; la lettre X fut peinte, traversée par une barre dont le sommet était légèrement recourbé et formant ainsi le monogramme du Christ ; puis l'armée, protégée par ce nom sacré, tira l'épée pour combattre.

Dans sa *Vie de Constantin* Eusèbe rapportera un récit semblable, mais avec des différences et surtout plus de détails. Eusèbe a peut-être embelli quelque peu l'histoire, mais le fond est sûr.

Certains historiens nient que Constantin ait eu plus que des sympathies envers le christianisme. Gibbon ¹, l'historien anglais des « Lumières », avance que Constantin a feint d'être chrétien. Il aurait agi par pure politique froidement calculée, étant pour sa part vaguement déiste, appelant *Divinitas*, divinité, la puissance suprême où les uns pouvaient voir Jupiter et les autres Jéhova, Apollon ou Jésus. Une tolérance sceptique lui aurait permis de réconcilier tout le monde. Toute la politique religieuse de Constantin dément de tels propos. Existait-il des sceptiques dans cet âge profondément religieux qu'était le 4^e siècle, époque de foi et de superstition ? C'est ignorer les mentalités de l'époque que de vouloir y introduire un froid calcul politique quelque peu voltairien, dégagé de toute préoccupation religieuse. Attention à l'anachronisme ! Face à Constantin, Maxence aura recours à la magie, pratique courante dans l'Empire.

On oublie souvent de parler de l'influence que la mère de Constantin put exercer sur son fils. Première femme de Constance Chlore qui, devenu César, dut l'écartier pour des raisons politiques et épouser la fille de l'auguste Maximien, Hélène, sainte Hélène, vécut dans l'ombre et ne se remaria pas. Elle revint à la cour à l'avènement de son fils, fut élevée en 325 au rang d'Augusta et mourut en 330. Sainte Hélène s'occupa de la première restauration des Lieux saints et son nom reste attaché à l'Invention de la Vraie Croix.

Vers l'automne 312, Constantin, qui a renforcé son autorité, consolidé la frontière du Rhin et bien préparé son armée, lance une offensive audacieuse contre Maxence, conquiert le nord de l'Italie, marche sur Rome et

¹ — GIBBON, *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, 1776.

remporte au pont Milvius une victoire rapide et complète sur des troupes aguerries. Dans sa retraite Maxence se noie dans le Tibre ; on fera un parallèle entre Pharaon et lui, deux impies engloutis dans les flots.

Le 29 octobre 312, Constantin faisait à Rome une entrée triomphante. Païens comme chrétiens virent dans son éclatante victoire l'action de la Providence et le Sénat fit inscrire sur l'arc de triomphe qui célébra l'évènement que l'empereur avait conduit ses armées *instinctu Divinitatis*, à l'instigation de la Divinité. Le Sénat païen joue prudemment de l'ambiguïté des mots.

L'édit de Galère

Dans leur entreprise de dénigrement de Constantin, certains historiens ¹ n'accordent aucune importance à l'édit de Milan et avancent qu'il ne représente qu'une simple confirmation de l'édit de Galère de 311 appelé édit de Sardique ². Ont-ils consulté les auteurs anciens ? Galère, qui avait poussé Dioclétien à la persécution, constate l'échec complet de sa politique religieuse. Atteint en outre d'un mal incurable, il affirme que la persécution était légitime, regrette qu'elle n'ait pas réussi à éradiquer la religion nouvelle, et, en la suspendant pour la tranquillité publique, reproche aux chrétiens leur « insoumission » et leur « athéisme » tout en leur promettant sa clémence. Il leur pardonne leurs « crimes » en leur demandant de prier leur Dieu pour lui et pour l'Empire. Galère accorde un édit de tolérance parce qu'il ne peut faire autrement vu les circonstances, mais, dans sa pensée, il ne s'agit pour les chrétiens que d'un sursis. Et on voudrait nous faire croire que l'édit de Constantin n'est que le reflet de ce texte lamentable et ambigu !

L'édit de Milan

En 312, au lendemain de sa victoire, Constantin mit fin à la persécution par un court édit qui ne nous est pas parvenu. Puis il invita à Milan pour un acte décisif Licinius qui allait devenir son beau-frère. « L'édit de Milan » se présente en fait sous la forme d'une lettre adressée aux gouverneurs de provinces. Si le mot « édit » semble inexact, le fait est, lui, réel, et le bon sens incline à conserver l'expression traditionnelle. Eusèbe nous donne le texte en grec, Lactance en latin. Nous utiliserons une traduction du chapitre XLVIII du *De mortibus persecutorum* :

1 — Nous avons vu l'exemple de Maurice Sachot.

2 — Sardique est le nom antique de Sofia, capitale de la Bulgarie.

Nous, l'empereur Constantin, et nous, l'empereur Licinius, nous étant assemblés à Milan pour traiter des choses qui concernent le bien et la tranquillité publique, nous avons cru devoir commencer par ce qui regarde le culte des dieux. Ainsi nous permettons aux chrétiens et à toutes sortes de personnes de suivre telle religion qu'il leur plaira, afin que la divinité qui préside au ciel soit à jamais propice et à nous et à nos sujets. Nous avons donc cru, et avec beaucoup de raison, que nous devions permettre à chacun de suivre le culte qui aurait le plus de rapport à son inclination, afin que cette souveraine divinité, à la religion de laquelle nous rendons volontairement nos respects, nous continue sa protection et sa faveur. C'est pourquoi vous saurez que, sans avoir égard à toutes les ordonnances qui ont été faites contre les chrétiens, nous voulons que vous leur permettiez l'exercice de leur religion, sans les y troubler ni inquiéter; de quoi nous avons bien voulu vous avertir. Votre excellence ¹ doit pareillement savoir que, pour la paix et la tranquillité de notre règne, nous entendons que la liberté que nous accordons aux chrétiens soit commune à tous nos autres sujets, afin de ne contraindre la dévotion de personne. Et à l'égard des chrétiens, nous voulons encore que, si quelqu'un a acheté de nous ou de qui que ce soit les lieux autrefois destinés à leurs assemblées, il les leur rende promptement et sans délai, même sans en exiger le prix. Ceux aussi à qui nos prédécesseurs pourraient en avoir fait don, les rendront pareillement aux chrétiens sans remise. Et tant ceux qui les avaient acquis que ceux qui en avaient été gratifiés se pourvoiront par-devant les vicaires pour en être indemnisés par nous. Toutes lesquelles choses vous ferez exécuter au plus tôt. Et parce qu'outre les lieux où ils ont accoutumé de s'assembler, ils en ont qui appartiennent à leurs Églises, nous voulons que, sans délai, vous les fassiez rendre à la même condition que les précédentes, c'est-à-dire que ceux qui les auront restitués sans en recevoir le prix l'attendront de notre libéralité. En toutes lesquelles choses qui concernent les chrétiens, vous userez d'une extrême diligence, afin que notre volonté soit promptement mise à exécution, et que par notre bonté la tranquillité publique soit assurée. Toutes ces choses étant accomplies comme elles sont ordonnées, nous espérons que le ciel nous continuera les faveurs que nous avons éprouvées en tant de rencontres. Et afin que notre intention soit connue de tout le monde, vous ferez publier cet édit dans les formes ordinaires. [Traduction de BUCHON, *Choix de monuments primitifs de l'église chrétienne*. Paris, Delagrave, 1882 (avec quelques modifications).]

Il s'agit d'un édit de tolérance : si les chrétiens sont nombreux, surtout en Orient et en Afrique, ils restent encore très minoritaires et Constantin doit tenir compte du paganisme de son collègue Licinius. Mais, ce qui est merveilleux et vient de la volonté du seul Constantin, les chrétiens sont cités en premier et l'édit ne s'intéresse presque qu'à eux. Par un retournement extraordinaire, dû à l'action de la Providence dans l'âme du prince,

¹ — *Dicatio tua* est un titre honorifique donné aux magistrats romains.

c'est le paganisme, hier triomphant et persécuteur et qui reste largement majoritaire, qui semble toléré ! A partir de l'édit de Milan, l'Empire romain sera converti par l'Église protégée par le pouvoir, et cette conversion s'accomplira sans que le christianisme fasse couler le sang des païens.

Lactance rapporte la prière que Licinius aurait fait réciter à ses soldats la veille de la bataille qu'il remporta sur Maximin Daïa en avril 313. Il s'agit d'une invocation au Dieu suprême dans un langage néoplatonicien :

Dieu Suprême, nous Te prions. Dieu Saint, nous Te prions. Toute cause juste, nous la remettons entre tes mains. A Toi nous confions notre salut, à Toi nous confions notre empire. C'est par Toi que nous vivons, par Toi que nous viennent la victoire et la félicité. Dieu Suprême, Dieu Saint, exauce nos prières. C'est vers Toi que nous tendons nos bras. Exauce-nous, Dieu Saint, dieu Suprême ¹.

Constantin devait tenir compte de ces croyances, mais la tolérance engageait à ses yeux l'Empire dans la voie de la christianisation par le rayonnement de l'Église soutenu par l'État. Visant l'universel dans tous les domaines, l'Empire romain ne pouvait se satisfaire d'une diversité religieuse.

L'édit de Milan s'inspire bien d'un précédent édit, mais, n'en déplaît à M. Sachot, ce n'est pas l'édit de Galère. Quand il avait assuré aux chrétiens ce qu'on appelle la petite paix de l'Église, Gallien avait promulgué un édit dont nous ne possédons pas le texte mais dont nous connaissons certaines dispositions ². Ce « prototype » fut complété, amélioré, et le temps permit à l'édit de Milan de porter ses fruits.

Le texte a donné aux chrétiens dans l'Empire une situation juridique qui devait être définitive. Il reconnaît la personnalité juridique aux églises et aux communautés chrétiennes. Les lieux de culte et les autres biens s'y rattachant, les cimetières, par exemple, appartiennent aux chrétiens à titre corporatif (ils appartiennent à la communauté et non à des particuliers). L'édit se montre plus favorable que le Concordat signé en 1801 par le Premier Consul de la République française : il opère une restitution complète des biens dont les églises ont pu être spoliées, que ces biens soient détenus par le fisc ou qu'ils aient été vendus à des particuliers. Les acquéreurs devront s'en remettre à la bonté des empereurs pour être indemnisés. Bonaparte, lui, refusera de revenir sur les spoliations. Il est vrai qu'il n'agit que par calcul, alors que Constantin est largement engagé dans la voie de la conversion.

L'Église universelle est reconnue comme institution religieuse et sociale avec toutes les conséquences que cela implique : dès octobre 313, Constantin renvoie devant un synode d'évêques convoqué à Rome et présidé par le pape Miltiade l'affaire de Cécilien, évêque de Carthage, dont l'élection

¹ — LACTANCE, *De la mort des persécuteurs*, 46.

² — EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, VII, 13.

contestée par des dissidents sera le point de départ du schisme donatiste ¹. Les conséquences du statut de l'Église vont logiquement suivre : en 316, les esclaves pourront être officiellement affranchis dans les églises, en 321, ce mode d'affranchissement confèrera la citoyenneté romaine, l'empereur accorde la même année aux évêques une juridiction temporelle en matière civile, il ordonne aux juges et aux corporations de chômer le dimanche. Toutes ces mesures existaient virtuellement dans le texte de 313 ². Il faut lire dans le dixième livre de l'*Histoire* d'Eusèbe, les copies des constitutions impériales concernant les chrétiens. On croirait entendre un souverain catholique.

L'édit fut appliqué, mais son application se heurta parfois à des difficultés. Il y eut d'abord la pesanteur de la « milice du palais », l'administration impériale, secrétaires, chambellans : les bureaux se montrent conservateurs parce qu'ils sont routiniers. Il fallait aussi faire preuve de prudence et laisser le temps agir : Constantin resta Grand Pontife et s'assura la fidélité des prêtres païens ; ses premiers successeurs acceptèrent ce compromis avec le paganisme qui conserva pendant de longues années de fortes positions.

Chrétien de cœur mais n'ayant pas encore reçu le baptême, Constantin vit les disputes entre catholiques et donatistes et fut confronté à l'hérésie arienne. Il montra ses faibles lumières en théologie et sa bonne volonté : il suggéra de ne pas parler de ce qui divisait, que chacun gardât pour soi ses opinions afin que tout le monde parût être de même avis ! Mais, au fur et à mesure que le christianisme s'implantait plus profondément, il se montrait de plus en plus dur envers les païens. Eusèbe affirme qu'il serait revenu sur l'édit de tolérance en fermant les temples. Nous n'en avons aucune preuve, mais lorsque Constance II voudra interdire de sacrifier aux dieux en 340, il s'appuiera sur une loi de son père qui ne nous est pas parvenue, peut-être parce qu'elle ne fut pas exécutée en raison de la résistance passive des milieux païens.

Résistance païenne et triomphe de la foi catholique

Le paganisme pensait avoir perdu un combat mais ne pas être définitivement vaincu. Les païens confondaient la gloire de Rome et la religion nationale. Lorsque Symmaque, préfet de Rome, demandera à l'empereur Valentinien II le rétablissement au Sénat de l'autel de la Victoire, son plaidoyer en faveur de l'antique religion réclame la primauté sur les autres cultes. Pendant tout le 4^e siècle et au-delà, le paganisme recrutera ses plus énergiques défenseurs dans la noblesse et dans le haut enseignement. No-

¹ — EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, X, 5.

² — Voir Émile CHÉNON, *Les conséquences juridiques de l'édit de Milan*, Sirey, 1914.

tons que l'État chrétien laissera des païens occuper les plus hautes fonctions.

La génération des chrétiens qui viendront après la Paix de l'Église demandera que les empereurs mettent fin à la tolérance des cultes païens. Dans son traité *Sur la fausseté des religions profanes*, Julius Maternus engage les fils de Constantin, Constance et Constant, à abattre par la force les restes de paganisme. Mais quand le dévot Constance II voulut fermer les temples et mettre fin aux sacrifices en 353, il dut reculer et n'interdire que les sacrifices nocturnes. Il venait de vaincre l'usurpateur Magnence qui s'était appuyé sur des factions païennes et il comprit qu'il fallait encore ménager les restes de l'ancienne religion. L'interdiction complète ne sera promulguée que trois ans plus tard, près d'un demi-siècle après l'édit de Milan. Le paganisme tentera un dernier sursaut au temps de Théodose et verra ses dernières espérances s'évanouir en septembre 394 avec la défaite et la mort de l'usurpateur Eugène. L'Empire avait connu entre temps la brillante et vaine aventure de Julien l'Apostat (361-363). En 380, par l'édit de Thessalonique, Théodose interdit le paganisme et fit de la foi catholique la religion officielle de l'Empire romain.

**

Si on veut lire un livre consacré à la conversion de l'Empire romain au christianisme écrit par un historien contemporain renommé, nous conseillons l'ouvrage de Paul Veyne *Quand notre monde est devenu chrétien* (Albin Michel, 2007). Nous avons émis assez de réserves sur certains travaux de ce professeur honoraire au Collège de France pour saluer un « livre de bonne foi d'un incroyant qui cherche à comprendre comment le christianisme, ce chef-d'œuvre de création religieuse, a pu, entre 300 et 400, s'imposer à tout l'Occident ». L'érudit agnostique ne saisit pas la dimension providentielle du phénomène, mais il convient de saluer son objectivité en un temps où la trahison intellectuelle est devenue monnaie courante dès qu'on parle de l'histoire de l'Église. Paul Veyne expose la personnalité de Constantin, sincèrement converti, la supériorité du christianisme sur les croyances répandues dans l'empire, l'aide apportée à l'Église par l'empereur pour entraver l'action du paganisme et mettre en place ce réseau d'évêchés qui attira lentement à lui les foules païennes. Admirez ici une ironie de l'Histoire : avant de déchaîner la plus épouvantable des persécutions qui devait éradiquer la foi nouvelle, l'empereur Dioclétien avait remanié l'organisation administrative de son empire. Il avait divisé les provinces en unités plus petites qu'il avait regroupées en *diocèses* à la tête desquels il avait placé des *vicaires*, supérieurs aux gouverneurs et dépendant du préfet du prétoire. L'organisation de l'Église conserverait le vocabulaire administratif du plus grand de ses persécuteurs !

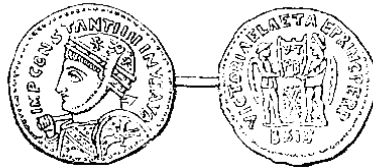
En vain un nouveau tyran s'empare du pouvoir suprême : Dieu tonne du haut du ciel ; le signe du salut brille ; Constantin frappe ; Maxence est précipité dans le Tibre. Le vainqueur entre dans la Cité reine du Monde : les ennemis des chrétiens se dispersent ¹.

Le raccourci épique de Chateaubriand met en relief de manière saisissante le caractère soudain et imprévu du triomphe de la religion chrétienne au début du 4^e siècle. Lactance écrira : *sic ab eversa Ecclesia usque ad restitutam fuerunt anni decem, menses plus minus quattuor*, « ainsi dix ans seulement, à quatre mois près, se sont écoulés entre le renversement et le rétablissement de l'Église ».

Minorité suspecte et souvent persécutée, les chrétiens ne représentaient que dix pour cent de la population dans la partie occidentale de l'Empire, vingt pour cent, parfois plus, en Orient. Et cette minorité se voit remettre le pouvoir spirituel par un prince fraîchement converti et qui n'est pas baptisé. Qu'on lui donne le nom qu'on veut, « l'édit de Milan » porte la marque éclatante de la divine Providence.

Bibliographie sommaire

- Gaston BOISSIER : *La fin du paganisme. Études sur les dernières luttes en Occident au quatrième siècle*. 2 vol, Hachette, 1891.
- Pierre MARAVAL : *Constantin le Grand*, Tallandier, 2011.
- Paul VEYNE : *Quand notre monde est devenu chrétien (312-394)*, Albin Michel, 2007.
- Fernand MOURRET : *Histoire générale de l'Église*, t. II, Bloud et Gay, 1922.
- Augustin FLICHE et Victor MARTIN (sous la direction de) *Histoire de l'Église*, t. II et III, Bloud et Gay, 1934, p. 1935-1939.



Monnaie de Constantin. Sur son casque, on aperçoit le chrisme.

¹ — CHATEAUBRIAND, *Les Martyrs*, Livre XXIV.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !